"HUTEEQEX

diréction des services déprlementoux

de l'étlucution natiouale ronde

éducation natignate

Nom et coordonnées de Pécole : ECOLE MATERNELLE PASTEUR PROCES-VERBAL 25 rue PASTEUR CONSEIL D’ECOLE DU 1° TRIMESTRE Commune : Date : ...,........... 7 mars 2019 os CARBON BLANC ‘conscription rene LORMONT ns ns . ss

Présents :

Présidente - (directrice d’école) : Marie — Claude GOUGAUD

Equipe enseignante : Karolina DIF

Cédric HAUG Séverine LAPORTE Maylis MALHERBE Nicolas TREMBLEY

Le maire ou son représentant : Cécile MONTSEC (adjointe au maire)

Parents élus | Iris BIENVENU | Jérôme EYRAUD Bénédicte HEBRARD Sylvain LAMY François PEREIRA . Agnès PREVOTEAU

Invités (personnel municipal...) : | Véronique GAMONET (affaires scolaires) Nataly PREPOINT (ATSEM)

Début du conseil d'école : 17h30

Secrétaire de séance : Cédric HAUG

dns

= ds

Les services municipaux demandent de modifier l'ordre du jour du conseil d'école et souhaitent que les dossiers concernant la mairie soient traités en premier pour permettre à Mme GAMONET de quitter la séance plus tôt.

Le conseil d'école accepte.

EDUCATION NATIONALE

1 - PARCOURS DE L'ELEVE

# Fonctionnement des dispositifs d'aide

Le RASED de l'école n'est constitué que de la psychologue scolaire. Il n'y a ni maître G, ni maître E. Les enseignants font, au sein de la classe, de la pédagogie différenciée en adaptant le travail proposé aux difficultés des élèves.

Les enfants en difficultés sont également pris en petits groupes, en APC.

Quatre enfants de l'école bénéficient d'un accompagnement par AVS.

. Lorsque c'est nécessaire, des équipes éducatives sont organisées pour permettre à tous les professionnels qui s'occupent de l'enfant (orthophoniste, pédopsychiatre, psychomotricien…) d'échanger avec les parents pour proposer des actions pour aider l'enfant.

# Présentation des dispositifs de protection de l'enfance.

Le médecin scolaire est l'un des interlocuteurs possibles.

L'information préoccupante : « tout élément d'information social, médical, ou autre, quelle que soit sa provenance, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger ».

Elle est adressée, sous couvert de l'IEN au Président du conseil départemental.

Les responsables légaux sont informés.

Le signalement : « situations faisant apparaître que l'enfant est en péril de manière immédiate, qu'il est gravement atteint dans son intégrité physique ou/et psychique et que les faits dont il est victime peuvent constituer une infraction pénale et relèvent d'un signalement ».

Elle fait l'objet de la saisine du Procureur de la République.

L'information aux représentants légaux ne se fait qu'avec l'autorisation du parquet.

2 - PROJET ET VIE DE L'ECOLE

# Bilan intermédiaire des proiets de classe et des actions communes à l'école

Cette année le spectacle est commun à toute l'école.

Il s'agit d'une chorale, ce qui est conforme au projet d'école. Il y aura 2 groupes constitués de PS / MS-GS / GS.

Le spectacle se déroulera au foyer municipal.

La classe 4 (MS/GS) de Mme MALHERBE participe à 2 ateliers à « Côté sciences » à Floirac. # Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Une liaison « passerelle » est faite avec la maison de la petite enfance. Les enseignants de PS rencontrent le personnel du multi - accueil et de la crèche familiale afin de connaître le profil des enfants qui seront scolarisés à l'école l'an prochain. C'est une aide pour la constitution des classes. Une passerelle est organisée. Les enfants viennent passer 2 fois 1h30 dans les classes de PS.

Les enseignants de GS-CP des 4 écoles se rencontrent également pour faire une liaison.

Ils présentent les élèves afin de faciliter, là encore, la constitution des classes. Les élèves de GS vont passer une matinée dans leur future école Ils visitent l'école, rencontrent les enseignants et les élèves de CP et ils déjeunent à la cantine.

3 — FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

# BILAN INTERMEDIAIRE SUR LA SECURITE

Les exercices obligatoires des 2 PPMS ont été faits : - 18 octobre 2018 : attentat intrusion - 14 février 2019 : risque majeur/ mise en sécurité

Un exercice incendie a été fait le 13 septembre 2018. Un deuxième, inopiné {élèves et enseignants non prévenus), sera fait au printemps.

La directrice doit se renseigner auprès des services compétents de la DSDEN pour voir si les packs d'eau sont nécessaires étant donné qu'il y a un point d'eau dans la zone de mise en sécurité.

Certains produits de la mallette d'urgence sont périmés. La directrice demande à la mairie d'en assurer le remplacement. Elle doit en communiquer la liste.

Mme GOUGAUD a rencontré un responsable de la Métropole pour faire le point sur les PPMS.

Il suggère qu'un mur végétal le long de la clôture de l’école la protégerait des regards.

Ils ont constaté que la seule solution est la fuite en cas d'intrusion, étant donné la structure de l'école. L'affiche du plan Vigie pirate fournie par la mairie n'est pas la bonne. Il faudrait la remplacer.

La directrice redemande s'il serait possible, comme c'est le cas dans certaines communes, que les directeurs soient équipés d'un téléphone portable basique pour recevoir les SMS du rectorat en cas d'alerte. Mme GAMONET doit faire une étude.

L'utilisation de simples sifflets comme signal d'alerte en cas d'intrusion n'est pas satisfaisante. # Coopérative scolaire

il y a actuellement 3 233 euros sur le compte OCCE de l’école.

# Budgets municipaux

Le budget par enfant est de 35 euros pour le fonctionnement.

Les fournisseurs ont changé et la commune va profiter des tarifs très intéressants de la Métropole. Les demandes d'investissement demandées par l'école sont acceptées.

L'enveloppe pour les sorties scolaires est calculée sur les mêmes bases que lan passé.

# Travaux

Les 4 classes du haut doivent être équipées d'une climatisation portative. L'isolation du bâtiment doit être faite.

Les sanitaires du bas vont être rénovés.

Le billodrome va être terminé ces jours-ci.

Mme MALHERBE montre la photo d'une grille qu'elle a vue dans un parc et qui permettrait de protéger les galets du jardin qui n'est toujours pas en service.

La cour de récréation est sous équipée.

Les enfants disposent de très peu de jeux.

L'équipe enseignante va essayer de dégager des fonds sur les commandes de fonctionnement pour acheter du matériel pour la cour.

MAIRIE

1-HYGIENE

La directrice revient sur le fait que la municipalité souhaite supprimer les essuie-mains en papier dans les classes et les remplacer par des serviettes en tissu, pour faire des économies. Etant donné le nombre important d'élèves par classe, il faudrait 3 à 4 essuie-mains par jour. Les essuie-mains papier seraient utilisés uniquement dans les sanitaires.

Cela va entraîner un va et vient continuel d'enfants allant seuls aux sanitaires.

La directrice explique qu'elle n'est pas du tout favorable à cette organisation pour plusieurs raisons. Tout d'abord, quand un enseignant laisse un enfant aller seul aux sanitaires, il ne sait pas quels élèves d’autres classes peuvent être déjà présents. Un accident est possible : chahut, course, glissade, chute. De plus, certains élèves pourraient avoir des attitudes ou des gestes déplacés envers d’autres enfants.

De plus, on n'obtiendra pas l'économie recherchée. En effet, les enfants seuls aux sanitaires gaspilleront davantage de papier qu’en présence d'un adulte. La municipalité entend ces arguments et accepte de revoir sa position. Les essuie - mains en papier seraient laissés dans les classes à usage exclusif de l'essuyage des mains. Pour le matériel des ateliers salissants, la mairie doit fournir des chiffons en coton.

2-DOTATION INFORMATIQUE

Bordeaux métropole vient d'inclure 2 postes supplémentaires dans le parc de l'école. À partir de 2020, les ordinateurs devraient être systématiquement changés.

3-CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Le prestataire pour la restauration scolaire a changé. C'est un fournisseur local. Les premières impressions sont bonnes. IEn’'y a pas de modification de tarif pour les parents.

4-REMPLACEMENT DES ATSEMS

La directrice déplore que les remplaçantes ATSEM arrivent le plus souvent en fin de matinée laissant les enseignants seuls en début de matinée avec des classes surchargées.

Elle demande si c'est un choix de la municipalité.

Mme GAMONET répond qu'à la fin de l'an passé, les budgets étaient dépassés, ce qui expliquait la limitation des remplacements. Ce n'est plus le cas actuellement.

Cependant, dans le cas d'arrêt non programmé de l'agent, il est difficile de remplacer dès le matin. Les remplacements coûtent très chers, d'autant plus que l'assurance n'indemnise qu'après une carence de 10 jours.

Fin du conseil d’école : 19h00

Fait À cussssresssee Carbon Blahe rs Î@ senrsssssrrernne À avril 2019...

La Directrice, Le Secrétaire de séance : Présidente du Conseil d’Ecole

Marie — Claude GOUGAUD Cédric HAUG